

Règlement de concours - Campagne Centraide Tirage de 5 paires de billets de hockey

1 billet = 5 \$
5 billets = 20 \$

Règlements

Durée du concours

Le concours débute le 1^{er} octobre et se déroule jusqu'à la mi-novembre. Le concours est organisé dans le cadre de la campagne des employés, des élus et des retraités de la Ville de Montréal par le Bureau des campagnes.

Conditions d'admissibilité

Le concours s'adresse à tous les employés actifs de la Ville de Montréal, incluant les employés contractuels et les stagiaires.

Chaque coupon de tirage acheté (1 coupon pour 5 \$ ou 5 coupons pour 20 \$) donne une chance de gagner.

Tirage et remise de prix

Les cinq gagnants se partagent cinq paires de billets de hockey suivant l'ordre dans lequel ils sont tirés.

Le tirage est fait par deux employés de la Ville sous la surveillance du Bureau des campagnes de financement.

Le tirage a lieu à la mi-novembre et la remise des billets se fait par courriel.